



X-Team Can-Am 2009

Programme de primes

Veillez remplir ce formulaire et le poster à l'adresse ci-dessous dans un délai de 30 jours suivant la compétition. Après vérification, le chèque de la prime sera posté à l'adresse que vous avez inscrite. Veillez prévoir de quatre à six semaines pour le traitement de votre demande suivant la réception des résultats officiels de la compétition remis par ses promoteurs.

VEUILLEZ TAPER OU ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES (EN BLEU OU NOIR SEULEMENT POUR LES LETTRES MOULÉES).

Tout formulaire incomplet retardera le paiement de la prime.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPÉTITEUR

NOM : NOM DE FAMILLE, PRÉNOM, INITIALES CENTRALES		NUMÉRO DE COMPÉTITEUR	
ADRESSE		CATÉGORIE <input type="checkbox"/> PRO <input type="checkbox"/> AMATEUR	ÂGE
VILLE		PROV	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE () -	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE	COURRIEL (FACULTATIF)	

2. EXEMPTION POUR PERSONNE MINEURE (MOINS DE 18 ANS)

J'ATTESTE QUE LE COMPÉTITEUR CI-DESSUS EST MON ENFANT MINEUR ET QUE : JE SUIS LE PARENT OU LE TUTEUR LÉGAL DE CET ENFANT MINEUR; NOUS HABITONS À LA MÊME ADRESSE; JE SUIS LE PROPRIÉTAIRE DU VTT PORTANT LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE VÉHICULE DE 17 CARACTÈRES INSCRIT DANS LE SYSTÈME DE BRP; ET J'EN SUIS OU MON ENFANT EN EST LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT DANS LE SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES VENTES DE BRP INC. UNE (1) SEULE PERSONNE PAR VÉHICULE RECEVRA UNE PRIME. TOUTE DEMANDE DE PRIME CAN-AM SERA PAYÉE PAR CHÈQUE.

VEUILLEZ LIBELLER LE CHÈQUE À L'ORDRE DE :

- PARENT OU TUTEUR
 LA PERSONNE MINEURE

NOM DU PARENT/TUTEUR (EN LETTRES MOULÉES)		DATE
SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR		NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE
ADRESSE		
VILLE		PROV CODE POSTAL

3. VTT DU COMPÉTITEUR

ANNÉES MODÈLE <input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2009 <input type="checkbox"/> 2010	NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE
MODÈLE‡ <input type="checkbox"/> DS 450 / X / X MX / X XC <input type="checkbox"/> DS 250 <input type="checkbox"/> OUTLANDER 800/XT <input type="checkbox"/> OUTLANDER 650/XT <input type="checkbox"/> OUTLANDER 500/XT <input type="checkbox"/> OUTLANDER 400/XT <input type="checkbox"/> RENEGADE 800/X <input type="checkbox"/> RENEGADE 500	

4. COMPÉTITION

DATE DE LA COMPÉTITION	NOM DE LA SÉRIE/COMPÉTITION (NOM INSCRIT SUR LE CALENDRIER)	
CATÉGORIE DE COMPÉTITION	POSITION GÉNÉRALE AU CLASSEMENT	CIRCUIT / VILLE / PROVINCE

5. LE DESTINATAIRE DU CHÈQUE DOIT SIGNER L'ATTESTATION DE RÉCLAMATION CI-DESSOUS.

J'ATTESTE QUE TOUS LES FAITS ÉNONCÉS, Y COMPRIS MON ADHÉSION ET LE VÉHICULE INSCRIT, SONT EXACTS ET JE RECONNAIS QUE TOUTE FALSIFICATION PEUT ENTRAÎNER UNE POURSUITE.

SIGNATURE : _____ DATE : ____ / ____ / _____

‡ RECOMMANDÉ SEULEMENT POUR LES COUREURS CHEVRONNÉS DE 16 ANS ET PLUS. CAN-AM CONSEILLE À TOUS LES PILOTES DE VTT DE SUIVRE LE COURS APPROPRIÉ ET DE LIRE ENTIÈREMENT LE GUIDE D'UTILISATION DE LEUR VÉHICULE. LES COMPÉTITEURS DE MOINS DE 16 ANS NE SONT PAS ADMISSIBLES À UNE PRIME.

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LES COMPÉTITIONS OU OBTENIR D'AUTRES FORMULAIRES DE RÉCLAMATION, VISITEZ LE SITE WWW.CAN-AMXTEAM.COM.

Faites parvenir le formulaire rempli à :
Programme de primes Can-Am X-Team
Attn: Jimmie O'Dell
565, chemin de la Montagne
Valcourt QC J0E 2L0
Canada

RÈGLEMENT DU PROGRAMME DE PRIMES

MODÈLE ET CONDUCTEUR

- LES MODÈLES DS^{MC}, OUTLANDER^{MC} ET RENEGADE^{MC} 2007 ET PLUS RÉCENTS VENDUS PAR DES CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS AU CANADA SONT ADMISSIBLES. LE LOGO (SUR TOUS LES MODÈLES) ET LES COULEURS DE SÉRIE (DS, OUTLANDER ET RENEGADE) CAN-AM DOIVENT ÊTRE BIEN VISIBLES SUR LE VÉHICULE.
- LA PRIME SERA PAYÉE AU PROPRIÉTAIRE INSCRIT DANS LE SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES VENTES* DE BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS, INC. (BRP). LA VENTE DOIT ÊTRE ENREGISTRÉE DANS LE SYSTÈME DE BRP AVANT LA DATE DE LA COMPÉTITION.
- SEULS LES COMPÉTITEURS AYANT UNE ADRESSE POSTALE CANADIENNE VALIDE RECEVRONT UNE PRIME.

COMPÉTITION ET RÉCLAMATION

- PÉRIODE DU PROGRAMME : DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009
- LA PRIME SERA PAYÉE APRÈS :
 1. RÉCEPTION PAR CAN-AM DU FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE PRIME DE LA PART DU COMPÉTITEUR POUR TOUTE COURSE ET COMPÉTITION ADMISSIBLE. AUCUNE PRÉINSCRIPTION REQUISE.
 2. CONFIRMATION PAR LE PROMOTEUR DE LA COMPÉTITION DES RÉSULTATS ET ATTESTATION DE CE DERNIER QUE LE COMPÉTITEUR PILOTAIT UN MODÈLE CAN-AM QUALIFIÉ.
- LES FORMULAIRES DE RÉCLAMATION DE PRIME DOIVENT NOUS PARVENIR DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS SUIVANT LA COMPÉTITION. CAN-AM NE VERSERA PAS DE PRIME SI LE PROMOTEUR OMET DE LUI TRANSMETTRE LES RÉSULTATS DE LA COMPÉTITION DANS LES 30 JOURS SUIVANT SA TENUE.
- LE COMPÉTITEUR QUI PARTICIPE À DEUX COMPÉTITIONS SANCTIONNÉES N'A DROIT QU'À UNE SEULE PRIME.
- LES PRIMES SERONT CALCULÉES EN FONCTION DU CLASSEMENT GÉNÉRAL DU COMPÉTITEUR DANS UNE CATÉGORIE, PAR MACHINE INSCRITE, PAR COMPÉTITION. AUCUNE PRIME NE SERA VERSÉE POUR PLUSIEURS CATÉGORIES DE LA MÊME COMPÉTITION SUR UNE MÊME MACHINE.
- POUR QUE LA PRIME SOIT VERSÉE, AU MOINS CINQ (5) COUREURS DOIVENT PRENDRE PART À LA COMPÉTITION ET LA TERMINER.
- LE COMPÉTITEUR QUI FALSIFIE UNE RÉCLAMATION DE PRIME SERA EXCLU DE TOUS LES PROGRAMMES DE PRIME SUBSÉQUENTS. LES DÉTAILS ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE QUALIFICATION DES PROGRAMMES PEUVENT CHANGER SANS PRÉAVIS.
- LES DATES ET ENDROITS DES COMPÉTITIONS SONT DÉTERMINÉS PAR LE PROMOTEUR. POUR PLUS DE DÉTAILS SUR UNE COURSE/COMPÉTITION PARTICULIÈRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC SON PROMOTEUR.
- POUR TOUTE QUESTION EN MATIÈRE D'INTERPRÉTATION OU D'APPLICATION D'UNE LIGNE DIRECTRICE OU D'UNE CONDITION DU PRÉSENT PROGRAMME, LA DÉCISION DE CAN-AM SERA DÉFINITIVE.
- BRP A LE DROIT D'ANNULER OU DE MODIFIER CE PROGRAMME À TOUT MOMENT, SANS PRÉAVIS.

PAIEMENT DE LA PRIME

- LES MINEURS RECEVRONT UN CHÈQUE DE PRIME SEULEMENT AVEC CONSENTEMENT PARENTAL. AUTREMENT, LE CHÈQUE SERA ÉMIS AU NOM DU PARENT/TUTEUR.
- EN PRÉSENTANT CETTE RÉCLAMATION, LE COMPÉTITEUR OU SON PARENT/TUTEUR (DANS LE CAS D'UN MINEUR) AUTORISE CAN-AM À UTILISER LE NOM DU COMPÉTITEUR, SA SIGNATURE, SA VOIX, DES PHOTOGRAPHIES, VIDÉOS, IMAGES ET PORTRAITS DE LUI, SON NUMÉRO DE COMPÉTITEUR ET TOUT AUTRE MATÉRIEL DE SEMBLABLE NATURE DANS DE LA PUBLICITÉ ET DES PROMOTIONS DE VENTE AFFÉRENTES AUX PRODUITS CAN-AM.
- TOUTE PRIME GAGNÉE EN 2009 DOIT ÊTRE RÉCLAMÉE AVANT LE 31 JANVIER 2010.

*POUR TOUT MINEUR QUI CONDUIT UN VÉHICULE ENREGISTRÉ AU NOM D'UN PARENT OU D'UN TUTEUR, CE DERNIER DOIT REMPLIR LA SECTION EXEMPTION POUR PERSONNE MINEURE DU PRÉSENT FORMULAIRE.